

Objet : Signature de la convention triennale entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, l'Atelier 231 et Les Plastiqueurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen, à l'occasion du Festival Viva Cité, dont la direction artistique est portée par l'Atelier 231, valorise ses espaces publics par le déploiement d'une scénographie originale réalisée par l'association Les Plastiqueurs.

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite faire rayonner le Festival Viva Cité auprès de ses habitants, mais également auprès de publics métropolitains.

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen souhaite, en association avec ses partenaires pour la réalisation du Festival Viva Cité, développer un partenariat autour de la scénographie du Festival avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention présentée en annexe qui a pour objet de définir les objectifs et les modalités du partenariat rassemblant la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'Atelier 231, Les Plastiqueurs et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,....., en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé;  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE

## NOTE EXPLICATIVE N°54

Objet : Signature de la convention triennale entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, l'Atelier 231 et Les Plastiqueurs

Le Festival Viva Cité, conjointement porté par la Ville de Sotteville-lès-Rouen et l'Atelier 231, Centre National des Arts de la rue, déploie dans ses différents lieux une scénographie originale, réalisée par les Plastiqueurs.

Dans le cadre des actions culturelles mises en œuvre autour du Festival Viva Cité, un partenariat spécifique est noué autour de la scénographie entre les acteurs du festival et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA), afin de permettre à des étudiants architectes une appréhension originale de l'espace urbain et leur rencontre avec des artistes et des professionnels du secteur culturel. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'unité d'enseignement « fabrique scénographie » suivie par les étudiants.

Les moyens mis en œuvre par la Ville de Sotteville-lès-Rouen dans la présente convention correspondent à la valorisation de sommes engagées dans le cadre de la préparation du festival (frais techniques, frais de personnel) et de sommes engagées dans le cadre de la subvention annuelle versée aux Plastiqueurs.

Cette action permet la transmission d'un savoir-faire spécifique, lié aux spécificités des arts de la rue et de la scénographie.

Elle permet le rayonnement du Festival Viva Cité auprès d'un public étudiant de la Métropole rouennaise, consolidant encore son ancrage territorial.

La convention porte sur les années 2023, 2024 et 2025.